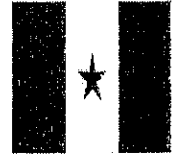




REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DU TRAVAIL ET DES  
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

*Comité International pour la protection des droits  
de tous les travailleurs migrants et des membres de  
leurs familles*

*"20<sup>ème</sup> Anniversaire de la Convention sur la  
protection des droits de tous les travailleurs  
migrants et des membres de leurs familles".*

ALLOCUTION  
du Chef de la délégation sénégalaise

Par

Madame  
Innocence Ntap NDIAYE

*Ministre d'Etat,  
Ministre du Travail et des Organisations professionnelles*

GENEVE (SUISSE)  
Le 29/11/2010

- **Monsieur le Président du Comité ;**
- **Distingués Membres du Comité ;**
- **Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais, **Monsieur le Président**, remercier, au nom du Gouvernement du Sénégal, les membres du Comité pour avoir invité le Sénégal à prononcer une allocution à l'occasion du **vingtième anniversaire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.**

Cet honneur qui m'échoit aujourd'hui honore le Sénégal et au-delà, tous les pays de l'Afrique. Je voudrais, à cet effet, le partager avec tous les pays qui ont ratifié la Convention et qui s'emploient à améliorer les conditions de séjour, de vie et de travail des migrants sur leurs territoires.

C'est pourquoi, je voudrais féliciter le Comité pour l'organisation de cette importante rencontre en mettant à profit cette opportunité pour rendre un vibrant hommage aux travailleurs à l'occasion de la journée qui leur est dédié dans le cadre de la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention.

La célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire est pour moi une opportunité que je voudrais saisir pour exprimer, de manière solennelle, notre profond attachement à cet instrument juridique majeur, de portée supranationale.

En effet, la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles est un instrument juridique qui relève du droit international de la migration dont l'intitulé reflète la valeur, le sens et la portée.

Jadis confrontée à nombreuses difficultés, la migration internationale qui est consubstantielle à l'humanité a fait l'objet d'une grande préoccupation au niveau international et l'avènement de la Convention constitue donc un signe manifeste de l'intérêt que la Communauté internationale attache à la problématique de la migration qui touche près de 3% de la population mondiale.

La migration demeure et restera un phénomène qui a dominé les sociétés anciennes et qui va encore caractériser les sociétés modernes surtout dans un contexte marqué par la mondialisation, mais aussi par les crises sociales de toutes sortes qui ont fortement accentué les mouvements de personnes.

Ces personnes encore appelées migrants sont confrontées à de nombreuses difficultés qui ont pour nom xénophobie, négation de leurs droits, discrimination, bref toutes sortes de pratiques jugées inhumaines et dégradantes qui contribuent à les fragiliser et les à les rendre vulnérables.

C'est pourquoi, je voudrais rendre un hommage à tous les membres du Comité pour le travail remarquable qu'ils effectuent dans le but de promouvoir **le respect, la promotion et la**

protection des droits des migrants, en toutes circonstances et en tous lieux, quel que soit leur statut.

Monsieur le président  
Mesdames, Messieurs ;

Je voudrais partager avec vous la profonde conviction que la migration n'est ni un fléau des temps modernes, ni un signe de malédiction. Elle demeure un puissant mécanisme qui, s'il est bien organisé, peut offrir de nombreuses opportunités aux **migrants et leurs familles, aux pays de départ et aux pays de destination.**

En effet, les migrations internationales, c'est-à-dire les déplacements de population à travers les frontières internationales, ont d'énormes répercussions positives sur la croissance et la prospérité dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil.

Les **transferts de fonds** des émigrés constituent une importante source de revenus pour les ménages et source de financement de projets immobiliers, sociaux et humanitaires dans certains cas.

A titre d'illustration la **Banque Mondiale** a estimé le montant de tels transferts à **1,2 milliard de dollars**, soit près de **567 milliards de francs CFA**, alors qu'en **2009**, selon la même source, les transferts avaient atteint le seuil de **660 milliards de FCFA** soit l'équivalent de **9% du Produit Intérieur Brut (Pib) du Sénégal.**

D'après les études du **Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)**, les travailleurs africains

envoient plus de **40 milliards de dollars américains** vers leurs pays d'origine chaque année et **30 à 40%** de tous les transferts de fonds vers l'Afrique sont destinés aux zones rurales et représentent entre **9% et 24%** du PIB des Etats africains, plaçant parfois les émigrés en tête des bailleurs de fonds.

Les envois de fonds vers les pays en développement sont passés de **336 milliards de dollars en 2008 à 316 milliards de dollars en 2009**, et sont supérieurs aux flux de capitaux privés et à l'aide publique au développement dans de nombreux pays.

Les envois de fonds s'élevaient à **1,9 % du PIB pour l'ensemble des pays en développement en 2008**, mais ce chiffre est presque multiplié par trois pour le groupe des pays à faible revenu (**5,9 % du PIB**).

Des études indiquent que les avantages économiques de la migration pour les pays développés (qui accueillent ces flux) et les pays en développement (d'où ils proviennent) sont considérables, même lorsqu'elle concerne des augmentations de la main-d'œuvre relativement marginales dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Il ressort aussi que les avantages relatifs sont bien plus élevés pour les ménages des pays en développement que pour ceux des pays riches.

Les envois de fonds représentent la principale source de devises pour de nombreux pays et constituent une manne financière qui

contribue beaucoup à **la réduction de la pauvreté**, fléau dont l'éradication demeure une priorité pour le Sénégal.

L'Etat du Sénégal accorde une grande importance à ces mouvements de fonds qui contribuent au développement du Pays comme en atteste le développement d'institutions financières décentralisées et autres établissements de crédit.

Pour maximiser les effets positifs potentiels de la migration sur le développement l'Etat du Sénégal a assigné au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, d'élaborer une bourse des projets dans le cadre des recommandations du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) pour la mobilisation de l'épargne de nos compatriotes émigrés vers des investissements productifs.

A ce sujet, des mesures incitatives ont été prises parmi les quels je peux citer le **Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE)**, logé au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.

Ce Fonds a permis de financer :

- **23 projets** portés par des nationaux résidant en Italie, en France, aux Etats-Unis, au Mali, en Guinée et au Gabon.
- **35 projets** dans les secteurs : agricole, élevage, pêche, artisanat, industrie, restauration et des NTIC ont été portés par des migrants pour un financement de 160 millions F CFA soit près de 250 000 euros.

En somme je voudrais partager avec vous ces constats selon lesquels :

- **Les envois de fonds** conduisent souvent à une accumulation plus importante de capital humain, d'investissements et d'esprit d'entreprise. Ils permettent de réduire le travail des enfants et aident les ménages à mieux se préparer pour faire face à la pauvreté.
- **La migration internationale** accroît les revenus mondiaux. En permettant aux travailleurs de s'installer là où ils sont le plus productifs, la migration entraîne une augmentation de la production et des revenus globaux. Lorsqu'elle est autorisée, la migration constitue un mécanisme majeur d'équilibrage économique.
- Grâce à **la migration circulaire**, les diasporas peuvent constituer une source importante d'échanges commerciaux, de capitaux, de technologies et de connaissances dans les pays d'origine.

**Monsieur le Président**

**Mesdames Messieurs,**

Le thème du panel qui est la migration et le développement est tellement large que je ne saurais avoir la prétention l'épuiser dans cette allocution. Vous me permettrez, pour conclure, de formuler quelques suggestions qui pourraient contribuer à mieux accompagner et encadrer le processus migratoire. Il s'agit :

- de **promouvoir la migration légale** qui demeure la condition première du processus migratoire mais aussi un signe de la volonté de promotion des droits des migrants.
- d'améliorer la tenue des **statistiques** qui permettent de mieux orienter les décisions et de disposer des données permettant d'élaborer de bonnes politiques migratoires.
- d'accorder une attention particulière à la **migration féminine** qui prend des proportions considérables dans les flux migratoires. Au Sénégal le **Président de la République** marquant son adhésion aux principes et valeurs fondamentaux des Nations Unies a apporté une réponse institutionnelle à cette question d'une part, par l'adoption d'une **loi sur la parité** dans les instances électives et, d'autre part, par la création d'un **Ministère du genre et des relations avec les associations féminines africaines et étrangères** pour mieux prendre en charge les intérêts spécifiques des femmes migrantes.
- de promouvoir le respect des **Principes et Droits Fondamentales au Travail** qui apparaissent comme une exigence dans un contexte marqué par l'essor des droits de l'Homme.
- de promouvoir, le respect des **principes du Travail décent** qui, comme nous le savons tous, reposent sur quatre piliers que sont :



- **Un travail productif et rémunérateur ;**
- **Le respect du dialogue social ;**
- **Le respect des Normes Fondamentales du Travail ;**
- **La promotion de la protection sociale.**

La migration doit être appréhendée comme un processus gagnant-gagnant ou les intérêts de toutes les parties prenantes sont préservés et parmi ces intérêts ceux des migrants et des membres de leurs familles doivent être érigés au rang des priorités.

Ce qui m'offre l'opportunité de rappeler sur cette tribune l'importance de renforcer la coopération internationale pour **la conclusion d'accords multilatéraux et bilatéraux de sécurité sociale**. La multiplication des accords permet de préserver les migrants de la vulnérabilité et des chocs résultants des aléas de la vie.

- Enfin, il me paraît important de réfléchir sur des mesures qui sont de nature à **faciliter les envois de fonds**. A ce titre, je voudrais saluer l'initiative des **pays du G-8** qui, à l'occasion du sommet de **Toyako (Hokkaido), en juillet 2008**, ont invité la Banque Mondiale à faciliter et à coordonner un groupe de travail sur les envois de fonds internationaux.

Ce **groupe de travail pluriannuel** vise à faciliter le flux des envois de fonds en fournissant conseils et options stratégiques à la communauté internationale. Il s'est fixé pour objectif de réduire le

coût des envois de fonds de cinq points de pourcentage en cinq ans.

Consciente des enjeux que représentent les envois de Fonds, **la Commission de l'Union Africaine** a mis en place en juin 2010 **un Institut africain des transferts d'argent** grâce à l'appui de la Banque Mondiale, en partenariat avec la Commission Européenne, la Banque Africaine de Développement et l'Organisation Internationale pour les Migrations.

La Banque mondiale a également lancé un programme baptisé **Avenir des envois de fonds en Afrique (FAR)**, qui vise à réduire le coût des envois de fonds, accroître la disponibilité des produits financiers liés aux transferts et augmenter les flux de transferts par des canaux officiels.

Comme nous le constatons, des initiatives prennent corps et s'inscrivent dans la mise en œuvre du couple migration et développement. Mais pour atteindre la plénitude de ses effets, l'adéquation significative entre migration et développement devra, au préalable, s'appuyer sur une reconnaissance du processus migratoire et du rôle du migrant dans le développement des pays d'accueil et des pays de destination.

C'est la raison pour laquelle, je voudrais pour terminer mon propos en lançant un appel à tous les pays pour la ratification de la Convention qui est le premier pas dans la promotion des droits des migrants.

Je vous remercie de votre attention.